

Club technique régional des SCOT en région Centre-Val de Loire **Restitution de la journée du jeudi 25 février 2016**

Pierre BAENA, directeur régional adjoint de la DREAL accueille les 50 participants. Il présente Guy BOUHIER de l'ECLUSE nouveau chef du Service Bâtiment Logement Aménagement Durable, et Francis LALBA, animateur du club des SCOT.

1/ Quelques publications et rapports par Francis LALBA, de la DREAL Centre-Val de Loire

Est commenté un premier échantillon de 12 titres, cités en annexe 3, illustrant divers points de vue et méthodes, sur des sujets de cette journée.

2/ Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, en région Centre-Val de Loire

"traduction du SRCE et intégration des continuités écologiques dans les SCOT : la TVB des territoires" par François MICHEAU de la DREAL Centre-Val de Loire

La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques figurent parmi les principes que les nouveaux SCOT doivent respecter. À ce titre, ils doivent notamment prendre en compte le SRCE qui constitue la trame verte et bleue à l'échelle régionale, avant le 16 janvier 2018.

Outre le SRCE qui doit être affiné et complété localement, l'identification de la trame verte et bleue locale s'appuie sur l'association de différents acteurs du territoire et sur l'ensemble de la connaissance naturaliste locale disponible. La préservation des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme doit reposer sur le panachage d'orientations et de règles, traduites finement dans les PLU (par ex L. 151-23), adaptées aux enjeux particuliers de biodiversité et qui ne doivent pas conduire à figer systématiquement le territoire.

3/ Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, approuvé le 18 novembre 2015, par Charles VALLET de la DREAL Centre-Val de Loire

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) met en œuvre, à l'échelle d'un grand bassin hydrographique, la directive-cadre sur l'eau (2000). Il est entré en vigueur le 21 décembre 2015, et couvre la période 2016-2021. L'article L. 131-1 du Code l'urbanisme précise que les SCoT sont compatibles avec « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (...) ».

Pour le bassin Loire-Bretagne, l'objectif reste ambitieux : au moins 61 % de bon état écologique en 2021. Concernés par l'ensemble du SDAGE, les SCoT sont plus particulièrement visés pour :

- la maîtrise des eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée (orientation 3D)
- la préservation des zones humides (orientations 8A, 8B, 8E)
- la nécessité de renforcer la cohérence des politiques publiques, notamment entre "eau" et "urbanisme" (orientation 12C).

http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021

4/ Le Plan de Gestion du Risque Inondation Loire-Bretagne, approuvé le 23 novembre 2015, par Johnny CARTIER de la DREAL Centre-Val de Loire

Il vise à mieux assurer la sécurité des populations, à réduire les dommages individuels et les coûts collectifs, et à permettre le redémarrage des territoires après la survenue d'une inondation.

Ce plan de gestion s'impose entre autres, à différentes décisions administratives, aux documents de planification urbaine, et notamment aux SCOT. Il comprend des dispositions applicables aux territoires à risque d'inondation important : cela concerne Tours, Orléans, et Bourges.

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/4eme-etape-elaboration-d-un-plan-de-gestion-du-a2007.html>

5/ Témoignage sur l'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme par Olivier FLORINE, du SCOT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

La biodiversité semble se concentrer aux mêmes endroits que le développement urbain, dans les vallées notamment. Le SCOT de 2011 a été suivi du SAGE Nappe de Beauce en 2013, du contrat global d'actions Essonne Amont en 2014, d'une TVB du Pays en 2015, et de la poursuite des programmes d'actions Natura 2000. Tous ces documents semblent interagir fortement et s'enrichissent mutuellement ; la future révision du SCOT devra avoir une traduction globale et satisfaisante de tout ça, sans risque « d'effet écran » vis-à-vis des PLU. Le chantier révision du SCOT doit commencer par la reprise du diagnostic, puis un nouveau PADD fin 2016, inspiré du nouveau SDAGE, SRCE, SAGE, ... ,

6/ Trame Verte et Bleue : l'exemple de l'agglomération tourangelle par Bénédicte METAIS, de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

La TVB a été élaborée au 1/10 000 e. Les cartes figurant au SCOT de 2013 ne sont pas à cette échelle, car plus synthétiques. Mais tout bureau d'étude contactant le SMAT (Syndicat Mixte) peut disposer des données SIG, au 1/10 000e donc, afin d'affiner à l'échelle de travail pour les PLU. Ce témoignage illustre la manière dont la TVB, identifiée avant le SCOT, au 1/10 000e, a été une composante essentielle du projet de territoire, en croisant les enjeux de croissance urbaine avec ceux liés aux continuités écologiques, aux terres agricoles, aux mobilités durables, ... pour définir les secteurs préférentiels de développement.

Enfin, deux exemples donnent à voir sur la manière dont la TVB peut faire projet et se décliner à une échelle encore plus fine, à travers une restauration de corridor écologique et une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans un PLU.

7/ Quelques apports de la loi NOTRe du 7 août 2015 par Francis LALBA de la DREAL

Le titre premier de la loi « des régions renforcées » comporte trois nouveaux schémas régionaux sur l'économie, les déchets et l'aménagement via le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Selon cette loi, « *Ce schéma fixe les objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'inter modalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.* ». Un projet d'ordonnance le précisera sous peu.

8/ « Nouveautés législatives à venir pour les SCOT ? » par Pierre MIQUEL chargé de mission - chef de projet SCOT au Ministère, DGALN

a) SRADDET. Le ministère de l'Intérieur (DGCL) rédige actuellement, avec une concertation interministérielle à laquelle la DGALN participe, le projet d'ordonnance chargé d'intégrer les schémas régionaux existants (SRCE, SRCAE, SRIT...) dans les SRADDET. Cette ordonnance est à publier avant août 2016. Un projet de décret est également à rédiger. Dans plusieurs régions, les élus des SCOT s'inquiètent du contenu des textes à venir sur l'opposabilité du SRADDET.

b) Evolution des périmètres des SCOT. La DGALN a entrepris une concertation avec la Fédération Nationale des SCOT pour recenser les difficultés rencontrées par les SCOT, suite notamment aux projets de SDCI ayant des conséquences sur les périmètres de SCOT. Des retouches à la législation sont envisagées, par le biais d'une ordonnance prise après habilitation votée dans la loi « Egalité et Citoyenneté », qui va être examinée prochainement au Parlement.

9/ Tour de table sur le suivi et l'analyse des résultats des SCOT

Les SCOT sont invités à continuer d'échanger à ce sujet (cf. annexe 8 sur l'exemple du logement, à titre de rappel).

Prochaine journée du club régional des SCOT le mardi 5 ou le jeudi 7 juillet 2016 sur la thématique « mobilités, transports et déplacements ».

Contact : Francis LALBA, Chargé de mission, DREAL Centre-Val de Loire, SBLAD,
02 36 17 45 91 - 06 77 60 10 58 francis.lalba@developpement-durable.gouv.fr

Taper « club des SCOT » sur un moteur de recherche conduira aux diaporamas de séance.
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/club-technique-regional-des-scot-r637.html>

Liste des annexes (club technique régional des SCOT du 25 février 2016)

Annexe 1 : extraits du code de l'urbanisme

Annexe 2 : les fiches du guide pratique du Ministère

Annexe 3 : quelques publications et rapports de références

Annexe 4 : ce qui existe déjà en région Centre Val de Loire

Annexe 5 : carte des SCOT en région Centre Val de Loire

Annexe 6 : liste des participants

Annexe 7 : historique du club technique régional des SCOT

Annexe 8 : objectifs chiffrés de certains SCOT approuvés sur le volet « logement-habitat »



Annexe 1 : extraits du code de l'urbanisme (version 2016)

Article L. 101-2 du code de l'urbanisme

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

Article L. 131-1 du code de l'urbanisme

Les schémas de cohérence territoriale sont compatibles avec :

- 1° Les dispositions particulières au littoral et aux zones de montagne (...)
- 2° Les règles générales du fascicule du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires prévu à l'article L. 4251-3 du code général des collectivités territoriales pour celles de leurs dispositions auxquelles ces règles sont opposables ;
- 3° Le schéma directeur de la région d'Ile-de-France (...)
- 4° Les schémas d'aménagement régional de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique (...)
- 5° Le plan d'aménagement et de développement durable de Corse (...)
- 6° Les chartes des parcs naturels régionaux prévues à l'article L. 333-1 du code de l'environnement ;
- 7° Les chartes des parcs nationaux prévues à l'article L. 331-3 du code de l'environnement ;
- 8° Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux prévus à l'article L. 212-1 du code de l'environnement ;
- 9° Les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux prévus à l'article L. 212-3 du code de l'environnement ;
- 10° Les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par les plans de gestion des risques d'inondation pris en application de l'article L. 566-7 du code de l'environnement, ainsi qu'avec les orientations fondamentales et les dispositions de ces plans définies en application des 1° et 3° du même article L. 566-7 ;
- 11° Les directives de protection et de mise en valeur des paysages (...)
- 12° Les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes (...).

Annexe 2 : les 13 fiches du guide pratique SCOT du Ministère

« Le SCOT, un projet stratégique partagé pour l'aménagement durable d'un territoire »
juin 2013, guide pratique du Ministère (METL), 150 pages

Titre des 13 fiches de ce guide pratique de 2013 (150 pages)	Chantier classé selon ce guide comme étant le
1 Définir l'armature spatiale des territoires	
2 Anticiper le développement économique et l'aménagement commercial	
3 Planifier l'habitat et améliorer la cohésion sociale	
4 Organiser les déplacements et les mobilités	
5 Limiter la consommation d'espaces	n°2
6 Protéger la biodiversité et la TVB	n°3
7 Préserver les espaces à usages ou à potentiels agricoles et forestiers	
8 Valoriser le paysage et le patrimoine bâti	
9 Maîtriser l'énergie et les émissions de GES	n°1
10 Prévenir les risques	
11 Utiliser avec efficacité les ressources naturelles	
12 Prévenir les pollutions et nuisances	
13 Développer les communications électroniques	

Annexe 3 : quelques publications et rapports de références

1 Lois du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010 (dites lois Grenelle) [pour mémoire](#)

2 Prise en compte de Natura 2000 dans les plans locaux d'urbanisme (PLU),
15 mai 2013, DREAL Centre, 7 pages,

http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PLU-N2000-15_05_2013_cle739c1a.pdf

3 Le SCOT, un projet stratégique partagé pour l'aménagement durable d'un territoire,
juin 2013, guide pratique METL, 150 pages,

http://www.territoires.gouv.fr/publication/le-scot-un-projet-strategique-partage-pour-l-amenagement-durable-d-un-territoire_1368

4 Trame verte et bleue et documents d'urbanisme (guide méthodologique)

Juillet 2013, Ministère MEDDE, DEB, rapport 54 pages,

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/document/guide-m%C3%A9thodologique-sur-la-trame-verte-et-bleue-et-les-documents-durbanisme>

5 La Trame Verte et Bleue (quelques réponses aux questions les plus fréquentes des élus),
2013, DREAL Centre, 9 pages,

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/la-trame-verte-et-bleue-quelques-reponses-aux-a1488.html>

6 Compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE nappe de Beauce, approuvé le 11 juin 2013,
(guide méthodologique), février 2014, 51 pages + annexes, guide validé par la Commission Locale de l'Eau
du SAGE

<http://www.sage-beauce.fr/1/bonjour-tout-le-monde/>

Ces trois documents approuvés en 2015 :

7 Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Centre Val de Loire

8 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne 2016-2021

9 Plan de gestion des risques inondations du bassin Loire-Bretagne 2016-2021.

10 Lignes directrices et recommandations pour la prise en compte de la trame Verte et Bleue dans les
documents d'urbanisme, DREAL Centre Val de Loire,

novembre 2015, 16 pages,

http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/NoteTVB_docVersionNov2015_cle243bfe.pdf

11 Guide pour la prise en compte des zones humides dans un dossier "loi sur l'eau" ou un document
d'urbanisme,

DREAL Centre Val de Loire, SEB, janvier 2016, rapport 28 pages + 9 annexes

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/prise-en-compte-des-zones-humides-dans-les-projets-a1880.html>

12 Documents de planification et d'orientation (contenus et articulations en région Centre-Val de Loire),
DREAL Centre-Val de Loire, SBLAD,

[mise en ligne le 31 mars 2016 d'une nouvelle version actualisée](#)

Echantillon non exhaustif

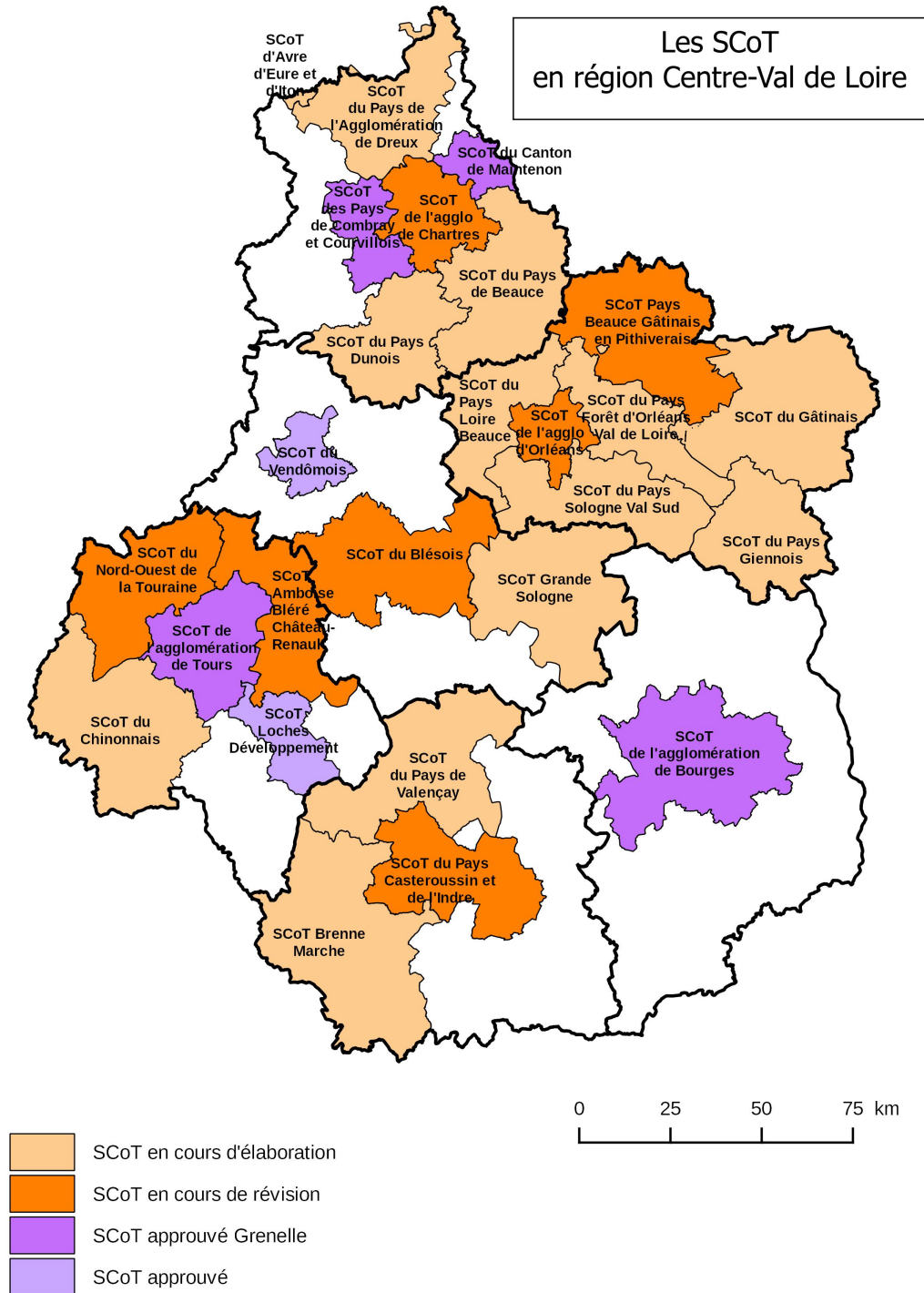
Annexe 4 : ce qui existe déjà en région Centre Val de Loire

Par ordre chronologique jusqu'à fin 2015 (liste non exhaustive)

DOCUMENT en région Centre-Val de Loire	Année d'adoption ou d'approbation
Plan Régional Santé-Environnement	24 décembre 2010
Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire	15 décembre 2011
Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie	28 juin 2012
Plan de gestion du Val de Loire UNESCO	15 novembre 2012
Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables	2013
Plan Régional d'Agriculture Durable	8 février 2013
Schéma Régional de Cohérence Ecologique	16 janvier 2015
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire Bretagne 2016-2021	18 novembre 2015
Plan de Gestion du Risque Inondation du bassin Loire Bretagne 2016-2021	23 novembre 2015

+ SDAGE et PGRI du bassin Seine Normandie

Annexe 5 : carte des SCOT fin 2015



DREAL Centre / SBLAD / DADT / UCPT - Novembre 2015

Annexe 6 : liste des participants au club technique régional des SCOT

Prénom	NOM	Fonction	Institution	Mail et téléphone
Elodie	ALLIONE	Chargée de mission SCOT	Syndicat Mixte du Pays du Giennois	paysdugiennois@wanadoo.fr - 02 38 38 02 54
Valérie	ARGY	Direction	Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne	direction@grande-sologne.com - 02 54 88 62 62
Odile	AUCLAIR	Agent de développement	Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire	paysforetorleans@wanadoo.fr
Pierre	BAENA	Directeur Régional Adjoint	DREAL Centre Val de Loire	pierre.baena@developpement-durable.gouv.fr - 02 36 17 41 17
Arnaud	BALSON	Chef de département	DREAL Centre Val de Loire – DADT	arnaud.balson@developpement-durable.gouv.fr - 02 36 17 45 61
Patricia	BARTHELEMY	Adjointe au chef de département DADT	DREAL Centre Val de Loire – SBLAD	patricia.barthelemy@developpement-durable.gouv.fr - 02 36 17 45 53
Damien	BONNET		Chartres métropole	
Guy	BOUHIER DE L'ECLUSE	Chef du SBLAD	DREAL Centre Val de Loire – SBLAD	guy.de-lecluse@developpement-durable.gouv.fr - 02 36 17 45 90
Johnny	CARTIER	Adjoint au chef de service	DREAL Centre Val de Loire – SBLB	Johnny.Cartier@developpement-durable.gouv.fr - 02 36 17 41 43
Hélène	DE LAPORTE	Chargée de planification	DDT45	helene.de-laporte@loiret.gouv.fr - 02 38 28 30 40
Géraud	DE SAINT ALBIN	Responsable du service eau & biodiversité	Direction de l'environnement – Région Centre-Val de Loire	geraud.de-saint-albin@regioncentre.fr - 02 38 70 32 42
Marion	DECREAEMERE	Chef de projets Urbanisme & Habitat	Pôle Territorial du Perche	urbanisme.habitat.perche@gmail.com - 02 37 29 09 29
Thibaud	DESIRE	Chargé de mission SCOT	Syndicat Mixte du Pays Dunois	scot.paysdunois@orange.fr - 02 37 96 63 96
Jérémy	DESTOUCHES	Chargé de mission Scot	SCOT Pays Castelroussin	scot@payscastelroussin.com - 02 54 07 74 59
Denis	DUC	Chargé de projet formation	CMVRH – CVRH de Tours	denis.duc@developpement-durable.gouv.fr - 02 47 60 54 12
Géraldine	DUVALLET	Responsable pôle Prospective et Planification urbaine	SCOT Orléans	geraldine.duvallet@orleans-agglo.fr - 02 38 78 76 04
Clotilde	EL MAZOUNI	Chargée de mission Politiques urbaines	DDT 37	clotilde.elmazouni@indre-et-loire.gouv.fr - 02 47 70 80 45
Olivier	FLORINE	Chef de projet SCOT	SCOT du Pays Beauce Gâtinais En Pithiverais	scot.pbpg@orange-business.fr - 02 38 30 82 61
Emmanuel	GAUTHIER	chef du bureau de la planification et de L'aménagement du territoire	DDT 28	emmanuel.gauthier@eure-et-loir.gouv.fr - 02 37 20 40 53
Kevin	GUEZOU	Directeur	Syndicat Mixte de gestion du SCoT du Montargois en Gâtinais.	k.guezou@gmail.com - 02 38 95 02 01
Arnaud	HANSSE	Chargé de mission SCoT / Habitat / Mobilité	Syndicat du Pays de Beauce	scot.paysdebeauce@wanadoo.fr - 02 37 99 03 11
Kevin	JAVOUHEY	Chargé de mission	DREAL Centre Val de Loire - SEIR	kevin.javouhey@developpement-durable.gouv.fr - 02 36 17 44 28
Séverine	KIRCHMANN	Chargée d'études en planification territoriale	DDT 28	severine.kirchmann@eure-et-loir.gouv.fr - 02 37 20 40 89

Francis	LALBA	Chargé de mission	DREAL Centre Val de Loire – SBLAD	francis.lalba@developpement-durable.gouv.fr 02 36 17 45 91 06 77 60 10 58
Philippe	LEAUMENT	Chargé de mission	DDT 36	philippe.leaument@indre.gouv.fr - 02 54 53 26 80
Sylvain	LECLERC	Responsable unité Planification	DDT 37	sylvain.leclerc@indre-et-loire.gouv.fr - 02 47 70 80 56
Marianne	LE GUILLOIS	Chef pôle observatoire et études	DDT28	marianne.le-guillois@eure-et-loir.gouv.fr - 02 37 20 40 58
Rémy	LEQUIPPE	Adjoint au Responsable Unité planification	DDT 36 – Service Planification Risque Eau Nature	remy.lequippe@indre.gouv.fr - 02 54 53 20 75
Pierre	MANDIN	Chargé de mission Nouveau Conseil aux Territoires	DDT 18 – MVATTE	pierre.mandin@cher.gouv.fr - 02 34 34 62 29
Gérald	MARCHAND	Service Instructeur ADS et SCoT du Nord-Ouest de la Touraine	Pays Loire Nature Touraine	scot.not@orange.fr - 02 47 28 52 99
Florian	MARO	Chargé de Mission SCoT	DDT 41 – Service Urbanisme et Aménagement	florian.maro@loir-et-cher.gouv.fr - 02 54 55 76 31
Sylvie	MARQUET	Assistante chef de service planification	DDT 28	sylvie.marquet@cher.gouv.fr
Sandra	MARTIN	Agent de développement	Pays Loire Beauce	pays.loire.beauce@wanadoo.fr - 02 38 46 01 70
Emilie	MERCIER	Chargée de mission SCoT/PLH	Agglomération du Pays de Dreux	e.mercier@dreux-agglomeration.fr - 02 37 64 88 27
Bénédicte	METAIS	chargée d'études environnement	Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours	METAIS@atu37.org 02.47.71.70.83
François	MICHEAU	Chargé de mission	DREAL Centre Val de Loire – SEB	francois.micheau@developpement-durable.gouv.fr - 02 36 17 43 29
Pierre	MIQUEL	Chef de projet SCOT	DGALN/DHUP/QV3	pierre.miquel@developpement-durable.gouv.fr - 01 40 81 11 80
Stéphanie	MIRAMAND	Consultant juridique	DREAL Centre Val de Loire - SGSR	stephanie.miramand@developpement-durable.gouv.fr - 02 36 17 41 28
Jean-Luc	MONFORT	Chef unité UBJM	DREAL Centre Val de Loire - SGSR	jean-luc.monfort@developpement-durable.gouv.fr - 02 36 17 42 15
Nadège	NOURY	Chargée de mission développement territorial	Direction de l'Aménagement du territoire Région Centre Val de Loire	nadege.noury@regioncentre.fr - 02 38 70 25 81
Francis	OLIVEREAU	Chef d'unité	DREAL Centre Val de Loire - SEB	francis.olivereau@developpement-durable.gouv.fr
Hervé	PINATEAU	Chef DIPL	DREAL Centre Val de Loire - SLBLB	herve.pinateau@developpement-durable.gouv.fr - 02 36 17 41 71
Jean-Jacques	POULET	Responsable unité Planification	Service Planification Risque Eau Nature – DDT 36	Jean-jacques.poulet@indre.gouv.fr - 02 54 53 21 79
Patricia	ROBLET	Chargée de planification	SUADT – DDT 45	patricia.roblet@loiret.gouv.fr - 02 38 52 46 26
Delphine	TACHET	Chargée de mission SCOT	Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise	siab-tachet@orange.fr - 02 54 56 51 73
Charles	VALLET	Adjoint chef de délégation	DREAL Centre Val de Loire - SLBLB	charles.vallet@developpement-durable.gouv.fr - 02 36 17 41 52
Blandine	VILLETTE	Chargée de planification	DDT 45	blainde.villette@loiret.gouv.fr - 02 38 30 94 49
Julien	VINCENT	Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme Chartres métropole	Chartres Métropole	julien.vincent@agglo-ville.chartres.fr 02.37.91.35.29
Patrick	VOURGALIDIS	Consultant juridique	DREAL Centre Val de Loire - SGSR	patrick.vourgalidis@developpement-durable.gouv.fr - 02 47 91 47 81

Annexe 7 historique du club technique régional des SCOT en région Centre

5 juillet 2012 (à Orléans)

panorama régional des SCOT approuvés (par la DREAL)
vie des SCOT : suivi, mise en œuvre, résultats (par les chefs de projet SCOT)
future « Grenellisation » des SCOT (par les DDT)
formulation de perspectives de travail en commun

23 octobre 2012 (à Tours)

articulations entre documents de planification et d'orientation (DREAL)
schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable (Conseil Régional du Centre)
projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (DREAL-SEB)
étude Trame verte et bleue dans le projet de SCOT de l'agglomération tourangelle (AUAT)
étude étoile ferroviaire de l'agglomération tourangelle (AU Agglomération Tourangelle)

vendredi 5 avril 2013 (à Orléans)

SRCAE de la région Centre (DREAL-SEEVAC)
économie dans les SCOT approuvés et actualités (DREAL)
actualisations 2010 des zones d'emplois, aires urbaines et bassins de vie (INSEE)
SCOT et relations inter-SCOT en Maine et Loire (DDT 49)
enjeux du Patrimoine Mondial UNESCO (DREAL)

mardi 9 juillet 2013 (à Orléans)

projet de SRCE (DREAL-SEB)
stratégie régionale de l'habitat
projet de catalogue des SCOT approuvés
préparation d'un colloque régional sur les SCOT
tour de table sur l'étalement urbain
jurisprudence visant les SCOT (pôle juridique de la DREAL-SPAR)
nouvelle politique territoriale du Conseil Régional (direction de l'aménagement du CR du Centre)

jeudi 28 novembre 2013 (à Tours)

étude technique sur la densification autour des gares (DREAL)
résultats de l'étude MAJIC sur la consommation de l'espace en région Centre (DREAL)
maquette du catalogue des 12 SCOT approuvés et projet de colloque SCOT
retours sur l'approbation du SCOT de l'agglomération de Tours (Syndicat Mixte et AUAT)
tour de table « vie, suivi, analyse des résultats, révision éventuelle » des SCOT

jeudi 17 avril 2014 (à Orléans)

éléments de bilan 2013, perspectives, lois récentes, dont la loi ALUR (DREAL)
schémas Directeurs en Aménagement Numérique (SGAR)
projet de catalogue des 12 SCOT approuvés (DREAL)
nouveau scénario pour le club : un futur élargissement, plutôt qu'un colloque
avancement du projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (DREAL-SEB)
tour de table « vie, suivi, analyse des résultats, révision éventuelle » des SCOT approuvés

mercredi 9 juillet 2014 (à Orléans) *

tour d'horizon des données accessibles sur les portails nationaux, régionaux, départementaux (SCOT Pithiviers)
présentation du projet de PGRI (DREAL-SLBLB)
éclairages sur le SCOT de l'agglomération de Bourges approuvé en 2013 (DDT 18 et syndicat Mixte du SCOT)
présentation de l'étude régionale systémique (DREAL-SBLAD)

jeudi 13 novembre 2014 (à Orléans) *

problématiques de suivi et mise en œuvre des SCOT (DGALN)
analyses des résultats des SCOT : premiers jalons (DREAL Centre)
participation de l'Etat relative au SCOT de l'agglomération tourangelle (DDT 37)
guide d'application du SCOT de l'agglomération tourangelle (Syndicat Mixte de l'agglomération tourangelle)
étude régionale sur le lien, à l'échelle des territoires, entre développement économique et précarité (INSEE Centre).

Mercredi 22 avril 2015 (à Orléans) *

fortes évolutions du volet « logement-habitat » des SCOT approuvés (DREAL)
orientations du SCOT en matière d'habitat et de logement (rôle confié aux EPCI par SCOT de l'agglomération berruyère)
contributions des tissus pavillonnaires au renouvellement urbain (Agence d'Urbanisme de l'agglomération de Tours)
outil pour aborder le thème de la précarité énergétique des logements (INSEE)
analyse des indicateurs les plus fréquents dans les SCOT (DREAL)
Surface Agricole Utile : ce qu'il faut savoir (DDT 41)
suivi et analyse des résultats du SCOT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (Pays)

Jeudi 17 septembre 2015 (à Blois) * sur la thématique « Energie-Air-Climat ».

Publications et rapports de références, outils et données existantes en région Centre-Val de Loire
Eclairages sur l'élaboration des plans climats et la dimension énergétique des SCOT
Les expériences de concertation pour élaborer un PCET
L'outil GES-SCOT, expérimentation pour le SCOT de Blois
Le volet Energie-Air-Climat de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte
Echanges sur le volet « adaptation au changement climatique »

* restitution et diaporamas en ligne sur le site de la DREAL Centre-Val de Loire
(taper « club des SCOT » sur un clavier y conduira aussi).

Annexe 8 : objectifs chiffrés de certains SCOT approuvés sur le volet « logement-habitat » (rappel)

Chiffres à prendre avec diverses précautions d'usage selon leur place dans le SCOT (Rapport de Présentation, PADD, DOG ou DOO).

Par ordre chronologique (liste non exhaustive)
source : Francis LALBA, DREAL Centre-Val de Loire

SCOT approuvé en	En habitants cumulés à l'horizon du SCOT	En habitants supplément. à l'horizon du SCOT	En nb de logements neufs par an	% de répartition des logements neufs selon l'armature territoriale ou urbaine ou spatiale (1)	% en « centralité principale » (2)	% minimum des nouvelles capacités de logements en RU ou TUE (3)	En hectares maxi consommés pour du résidentiel	Objectif de densité des opérations neuves en log/ ha (plafond minimal ou souhaité)
Blois 2006	129 000 en 2015	+ 17 528	659 ? entre 480 et 660	Non explicite	Non explicite	Non explicite	Non explicite	Non explicite annexe illustrée au DOG
Chartres 2006	130 000 en 2020	+ 17 000	600 + compensation ORU	Non explicite SCOT laisse faire le PLH	75 % en hab	Non explicite	Non explicite	Non explicite
Vendôme 2007	40 000 en 2020	+ 6 000 sur 10 ans	250	67 %, 33 %	67 %	Non explicite	187 ha PADD sur 10 a 200 ha DOG sur 10 a	Entre 18 et 9 (selon la charte annexée)
Dreux 2008	71 500 en 2021	+ 14 900	400	67 %, 11 %, 22 %	67 % 70 % en hab.	Non explicite	240 ha d'ici 2021	25 en moyenne modulable
ABC 2008	69 700 en 2020	+ 9 700	497	Non explicite	? 33%	20 %	Non explicite	Non explicite
Orléans 2008	320 000 en 2030	Non explicite +20 000 ménages d'ici 2020	1 550	Non explicite	Non explicite	Non explicite	En partie explicite	Non explicite
NOT 2009	55 000 en 2029 ?	+ 15 000 ? en 2030	300	Non explicite	Non explicite	Non explicite	Non explicite	Non explicite
Pithiviers 2011	82 000 en 2030	+ 16 000	435	Non explicite	26 %	15 %	339 ha EU en 10 677 ha EU en 20	EU 30, 15, 15, 10 TUE 60, 30, 30, 10
Châteauroux 2012	98 000 en 2018	? + 370 hab/an	400	40 %, 30 %, 12 %, 18 %	70 %	20 %	Non explicite	20
Bourges 2013	155 660 en 2030	+ 5 531	623	64 %, 10 %, 17 %, 9%	64 %	30 %	499 ha en EU 213 ha en RU	30, 20, 12, 10
Tours 2013	392 129 en 2030	+ 30 000	1790	59 %, 17 %, 24 % (figure au RP)	59 % (figure au RP)	60 %	800 ha en EU ? d'ici 2030	25, 20, 15

(1) en allant du segment le plus urbain au plus rural

(2) en général = proportion de logements neufs à construire en « centralité principale » (définition variable selon les SCOT) ; sinon, part de croissance démographique captée.

(3) RU = en Renouvellement Urbain et/ou TUE = en Tissu Urbain Existant ; par opposition à EU = en Extension Urbaine.